

Évaluation des pratiques professionnelles : le compte rendu opératoire. Apport d'un score de conformité pour l'évaluer et l'améliorer.

Benjamin Ferembach, L. Favard (Tours)

Introduction :

En orthopédie, comme dans toute spécialité chirurgicale, l'intervention chirurgicale est décrite dans un compte rendu opératoire (CRO). C'est un élément essentiel et obligatoire du dossier médical (article R.1112-2 du code de santé publique) et un document médico-légal bien codifié nécessitant le renseignement de critères précis, décrits par l'HAS et par ORTHORISQ.

Matériel et méthodes :

étude comparative prospective entre 6 groupes de chirurgiens, juniors et séniors, provenant du public ou du privé et qui ont été informés ou non des critères de remplissage de CRO. Un score de conformité reprenant les critères HAS et ORTHORISQ (le SCHOCRO, sur 100 points) a été créé permettant de comparer les différents groupes.

Résultats :

Il n'est pas retrouvé de différence en termes de résultats du SCHOCRO entre les juniors et les séniors lorsqu'ils sont informés ou non. Les chirurgiens du privé ont de meilleurs résultats que les chirurgiens du CHU lorsqu'ils ne sont pas informés ($p = 0,016$). L'information améliore la conformité des CRO.

Plus les internes sont informés tôt et meilleurs sont leurs CRO en termes de conformité.

Discussion :

L'uniformisation de nos pratiques de rédaction d'un compte rendu opératoire permet de les améliorer et doit constituer la norme pour tous et notamment pour les internes, dès leur arrivée en phase socle. Pour évaluer les CRO, Le SCHOCRO nous semble parfaitement adapté car c'est un score simple et reproductible.